



Synthèse du débat à BREST, le 16 octobre 2007

Brest a accueilli le 16 octobre 2007, la 16^{ème} réunion du Grenelle de l'Environnement en province. Près d'un millier de participants, des débats constructifs et un climat responsable ont contribué au succès de cet événement qui met en évidence l'intérêt des Bretons pour l'environnement et le développement durable.

La journée était organisée en deux parties. Le matin de 11h à 13h, 6 ateliers sur les thématiques retenues au niveau national ont réuni 350 personnes. L'après-midi, un débat public a réuni près de 1.000 personnes.

Plan:

- les principales propositions issues du débat
 - le déroulement de la journée
 - contenu des débats: le travail en atelier
 - contenu des débats: le débat public
 - autres contributions au Grenelle de l'environnement à Brest
-

Les principales propositions issues du débat

Un certain nombre de thématiques qui n'avaient pas été traitées ou l'avaient été de façon incomplète au niveau national sont apparues dans les débats sur l'ensemble des thèmes proposés. C'est le cas en particulier de la mer et du paysage, de l'eau, priorité pour la Bretagne, ainsi que de la pêche.

La nécessité d'appliquer lois et règlements existants en application des directives européennes. Cela concerne particulièrement la loi littoral et la directive cadre sur l'eau. Il convient de mobiliser les structures et dispositifs déjà en place, avant de songer à en créer de nouveaux.

PROPOSITIONS ET PRISES DE POSITION

1. mer : saisir l'opportunité de la présidence française de l'Union Européenne pour faire avancer le droit maritime et la sécurité des transports. Le livre bleu de la mer va être adopté à Lisbonne bientôt, il comprend 29 propositions qui intéressent directement la Bretagne.
2. mer : développer les énergies renouvelables marines, créer un centre de recherche et d'expérimentation sur ce thème en Bretagne
3. mer : développer l'inter-modalité route/fer/mer (notamment autoroute de la mer, cabotage, etc.), développer les infrastructures portuaires
4. mer : mettre en place une gestion par pêcheries des ressources halieutiques et prévoir des éco-labels pour les produits de la mer
5. prendre en compte le caractère péninsulaire et périphérique de la Bretagne dans les propositions du Grenelle en favorisant les liaisons et les échanges avec le reste du territoire et l'Europe par des dispositions incitatives et le financement d'infrastructures (TGV). Des réserves ont été émises par certains groupes sur les éco-taxes sur les transports. Il faut privilégier dans les mécanismes d'appui et d'appel à projets en matière d'énergies renouvelables les régions qui ont les plus gros problèmes d'approvisionnement énergétique (comme la Bretagne).
6. maîtriser le foncier : maîtriser l'étalement urbain et la pression foncière, en particulier en densifiant les zones urbanisées, protéger et mettre en valeur le littoral, protéger les espaces agricoles et faciliter l'accès au foncier pour promouvoir des systèmes de production agricole durables avec priorité à l'objectif alimentaire, créer un établissement public foncier régional en Bretagne (sortie nécessaire et urgente du décret en Conseil d'Etat pour la Bretagne)
7. développer une gouvernance locale : accroître les champs de compétence des collectivités, étendre le débat public local (CESR...), maintenir voire renforcer le rôle de l'Etat (organisation de la solidarité, orientation de la commande publique et des subventions, développement de la norme et arbitrages sur sa mise en œuvre). Le conseil régional a réaffirmé le souhait de bénéficier du droit à l'expérimentation, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau.
8. organiser un Grenelle breton portant sur l'agriculture, la biodiversité et la consommation, dans l'esprit du CELIB (centre d'étude et de liaison des intérêts bretons, années soixante) : quelle agriculture, pour quel territoire et quels produits agroalimentaires ?

Le détail des propositions bretonnes figure dans les rapports des ateliers, le compte-rendu des débats et les contributions déposées par les participants.

Le déroulement de la journée

Le déroulement de la journée :

- ✓ ateliers le matin (2 heures)
- ✓ apéritif et déjeuner
- ✓ projection d'un film portant sur les énergies marines
- ✓ débat public, de 16h à 19h15

Le débat en plénière s'est organisé en trois parties, alternant les propositions des ateliers du matin avec le débat public avec la salle. Cette organisation a permis de structurer les échanges et d'éviter l'éparpillement des propositions.

L'animation a été assurée par Jean-Yves Chalm, journaliste du Télégramme (Presse Quotidienne Régionale).

Il a été remis à chaque participant un dossier comprenant un mode d'emploi de la consultation ainsi que la synthèse de presse présentant les propositions nationales.

Les débats ont été ouverts par Monsieur Cuillandre, maire de Brest, qui a d'abord rappelé la pleine collaboration de la ville et de l'Etat dans l'accueil de la consultation régionale puis exprimé quelques positions personnelles :

- ✓ ce sont les populations les plus défavorisées qui souffrent le plus des conséquences des atteintes à l'environnement et d'un développement non durable
- ✓ la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) est une bonne loi mais il faut aller plus loin et particulier en matière de maîtrise de l'énergie
- ✓ concernant les transports collectifs, les collectivités locales sont prêtes à s'investir mais ont besoin de moyens et de l'aide de l'Etat
- ✓ la création du parc naturel marin d'Iroise est une bonne chose pour la Bretagne
- ✓ les énergies renouvelables marines devront prendre une part importante dans la production énergétique de la Bretagne

Le préfet de région, Jean Daubigny, a rappelé les enjeux du Grenelle et l'importance de la consultation régionale. Il a également tracé les grandes lignes de l'organisation du débat brestois en installant l'animateur.

La 1^{ère} séquence (ateliers 1-3) a démarré vers 16h40 et la parole a été donnée à la salle vers 16h50.

La deuxième séquence (ateliers 2-4) a pris place peu après 17h20, le débat s'ouvrant vers 17h35 pour 50 mn

La dernière séquence (ateliers 5-6) a débuté vers 18h25 et la parole a été donnée à la salle vers 18h40 pour 35 mn d'échanges avec la salle.

Au total, près de deux heures auront été consacrées à l'expression des participants sur les trois heures de réunion.

M Chalm a clôturé les débats en appelant aux participations écrites (présence des urnes sur place pour les accueillir, affichage power point de l'adresse web activée pour déposer des contributions complémentaires).

Contenu des débats : le travail en atelier

En préambule, dans chaque atelier, un support power point a été présenté, résumant les propositions nationales majeures, élaborées par les 6 groupes nationaux.

ATELIER 1 - LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

I- Agir sur la consommation et sur la production d'énergie

- **Énergies renouvelables :**
- le littoral est une spécificité majeure de la Bretagne : les sources d'énergies liées à la mer sont à développer, en particulier par la création d'un centre d'essai et de recherche localement ; d'autres sources sont également à valoriser compte tenu du potentiel régional et de sa situation de dépendance vis-à-vis des autres régions (solaire, éolien off shore, ...)
- privilégier, dans les mécanismes d'appui et d'appel à projets, les régions qui ont les plus gros problèmes de sécurité d'approvisionnement énergétique ;
- **Bâtiment :**
- il est indispensable d'améliorer la formation et l'attractivité des métiers, en luttant contre la pénurie de main d'œuvre, la pénibilité ;
- l'ingénierie en matière d'éco-construction et rénovation est à renforcer, avec un soutien de l'Etat ;
- la part importante du chauffage électrique en Bretagne impose d'engager des actions spécifiques pour la réduire, en soutenant notamment les projets de réseaux de chauffage utilisant les énergies renouvelables et en prenant en compte, dans les mécanismes financiers et bancaires, le coût global.

II- Agir sur l'aménagement territorial et les modes de transports

- **Transports :** pour les régions périphériques comme la Bretagne, l'éco-taxe poids lourds serait trop pénalisante pour l'économie régionale. D'autres solutions sont à privilégier en matière de transport et d'inter-modalité: il faut prendre en compte la spécificité maritime de la région (les infrastructures portuaires sont à valoriser) et développer les solutions ferroviaires ;
- **Aménagement territorial :**
- le développement des transports en commun fait l'objet d'un large consensus, de même que le renforcement des compétences des collectivités et la mise en place d'outils de planification renforcés (plans climat-énergie territoriaux) sur les thématiques visant un aménagement durable ; il a été souligné l'importance de ne pas se limiter à l'échelle des principales agglomérations, mais de disposer d'outils consolidés à des échelles plus vastes (aires urbaines, pays, département, région, ...)
- dans une région en forte croissance démographique comme la Bretagne, avec des problématiques de pression foncière sur le littoral et autour des grandes agglomérations, l'étalement urbain doit être limité, la croissance des prix maîtrisée et le foncier agricole préservé, une politique foncière est indispensable, avec notamment la création d'un établissement public foncier à l'échelle régionale.

ATELIER 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

I Organisation de l'atelier

- Animateur : Jean-Claude Lefeuvre, professeur à l'UMR ECO-BIO ; rapporteur : François De Beaulieu, secrétaire général de l'association Bretagne Vivante ; service de l'Etat référent : Jean-Claude HERMET, DIREN
- Typologie des participants : 100 personnes invitées réparties dans 6 collèges : collectivités territoriales ; responsables professionnels ; associations ; personnes qualifiées ; organisations syndicales ; services de l'Etat, auxquels s'ajoutent des représentants d'un collège de Landerneau.
- Découpage de l'atelier : il a été décidé préalablement de privilégier les thèmes suivants :
 - une trame verte et bleue, la biodiversité forestière
 - l'eau milieu de vie
 - la mer
 - économie, fiscalité
 - faut-il une agence ?
 - fondation de coopération scientifique
 - Observatoire de la biodiversité.

II Présentation du déroulement de l'atelier

- 76 personnes présentes. Dans chaque collège il y a des absents, mais les différents collèges sont représentés de manière sensiblement proportionnelle.
- Le climat a été serein et les propositions constructives. Les thèmes ont été traités de manière transversale.

Il s'est dégagé des convergences :

- Il faut tenir compte des hommes et des femmes
- Il faut du diagnostic, de l'évaluation
- Il faut partager la connaissance et développer l'éducation à l'environnement
- Il faut de la gestion concertée
- Il faut établir de nouveaux modes de production.

Des divergences apparaissent sur la mise en œuvre des mesures. Des participants sont défavorables à l'opposabilité de certaines mesures.

III Sujets non traités par l'atelier

Le thème du bois n'a pas été traité.

IV Compte-rendu des débats

- Conclusions des principaux thèmes développés et présentés au débat public :
 - Le domaine législatif : il faut appliquer les lois, ne pas toucher à la loi « littoral », clarifier les compétences, faire avancer le droit maritime (la France doit signer un certain nombre de conventions internationales)

- L'aménagement du territoire : densifier l'habitat
- Economie de l'environnement : favoriser, notamment par la fiscalité, la solidarité entre les territoires ; intégrer l'économie de l'environnement de manière positive (donner une valeur au vivant)
- Au niveau international, il faut intégrer l'environnement dans les débats de l'OMC.

Localement, il est proposé la tenue d'un Grenelle « agriculture et biodiversité » en Bretagne.

- Conclusions des thèmes développés :

La trame verte et bleue : cette proposition reçoit l'accord des participants. Il convient de raisonner en grands ensembles (exemple, le Grand Ouest) La proposition de l'opposabilité de la trame divise certains participants, la CRAB, l'UPA y étant opposées. La place de l'agriculture revient de manière récurrente : quel type d'agriculture pour quels territoires ?

L'eau milieu de vie : les participants affirment la nécessité de l'application des lois. Il est souhaité une politique cohérente de la gestion de l'eau et l'attribution de moyens aux collectivités. A ce titre, le Conseil régional souhaite la compétence en matière de qualité de l'eau. Il faut une reconquête de la qualité de l'eau de la source à la mer, protéger les zones humides, réaliser des économies d'eau, retraiter l'eau pour d'autres usages.

La mer : responsabilité de la France en matière maritime. La France doit saisir l'opportunité de sa présidence de l'Union européenne pour faire avancer le droit en matière de sécurité maritime. Elle doit signer des conventions, notamment la convention en matière d'eaux de ballastage.

Les pêcheurs montrent leur intérêt pour l'environnement mais ne souhaitent pas de réglementations supplémentaires. Ils souhaitent être parties prenantes dans les expertises concernant notamment la gestion des stocks.

Economie, fiscalité : importance d'attribuer une valeur à la biodiversité et de mener des études systématiques sur l'économie de l'environnement. La CRAB souhaite que soit mise à plat l'intérêt de la biodiversité pour les exploitations.

Une agence nationale de la nature ? Pas de commentaires de la part des participants.

Fondation de coopération scientifique : nécessaire synergie entre l'Etat et les collectivités territoriales, mise en place d'outils de connaissance, d'évaluation et d'aide à la décision, vulgariser, développer l'éducation à l'environnement et décroiser les métiers.

ATELIER 3 - INSTAURATION D'UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE LA SANTE

I. Organisation de l'atelier

- **Animateur** : Jacques Orvain, Directeur des études et de la recherche à l'Ecole nationale de la santé publique de Rennes
- **Rapporteur** : Pascale Choucroun, médecin attaché au CHU de Brest
- **Référent** : François Galard, DRASS
- **Typologie des participants** : 60% des invités étaient présents à l'atelier (46 participants). L'atelier était constitué de 15% d'élus, 33% de responsables professionnels, 11% de syndicats, 13% d'associations, 11% de personnes qualifiées, 17% d'agents de l'Etat.

II. Déroulement de l'atelier

- **Points négatifs** : Les participants ont surtout évoqué leurs positions respectives sans vraiment débattre entre eux.
- **Points positifs** : Les participants se sont beaucoup écoutés et respectés. Les positions qui ont été soutenues portaient sur des problématiques d'intérêt général et non sur des problématiques personnelles.

III. Sujets non traités par l'atelier

Risques naturels, champs électromagnétiques, rejets de médicaments, sols pollués, nucléaire

IV. Propositions phares de l'atelier rapportées lors de la réunion publique

3 axes ont été rapportés lors de la réunion publique :

- **Réduire l'exposition aux pesticides** :
Former les utilisateurs et les vendeurs de pesticides (avec un système d'agrément pour ces derniers)
- **Développer des outils d'acquisition des connaissances et d'évaluation des risques**
Renforcer la surveillance des milieux et la surveillance épidémiologique
- **Renforcer le rôle du citoyen consommateur dans le développement de l'éco-conception**

Veiller à la qualité de l'alimentation, en particulier en restauration collective
Réduire la production de déchets à la source

V. Compte-rendu détaillé des thèmes développés

Le compte-rendu est présenté selon les grands axes des propositions des 2 groupes de travail nationaux (groupe 3 + inter-groupes déchets) résumés dans la synthèse du rapport.

S'assurer de la cohérence des actions santé / environnement

Le Conseil régional souhaite être associé à l'élaboration de la politique en santé environnement (programme régional santé environnement - PRSE2). Ceci passerait notamment par la mise en place d'un cycle de conférences en santé environnement, en partenariat avec l'Etat et les associations. Le premier cycle est envisagé pour 2008 et portera sur les risques chimiques (air intérieur, alimentation, milieu professionnel).

Une autre proposition a été formulée de mieux prendre en compte la problématique santé dans les politiques environnementales locales, en particulier dans les agendas 21.

Réduire l'émission et la dispersion des polluants dans les différents milieux

Air extérieur :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Renforcer la surveillance de certains polluants : particules ultrafines, polluants agricoles (ammoniac, H₂S, pesticides)
- Faire respecter la réglementation actuelle d'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets de chantiers
- Suivre les populations exposées aux particules diesel du fait de la localisation de leur habitat à proximité des voies de grande circulation. Mettre l'accent sur les particules diesel dans le prochain plan régional pour la qualité de l'air (PRQA)
- Généraliser les filtres à particules diesel.
- Développer le transport maritime pour réduire le transport routier (« autoroute de la mer »)

Air intérieur :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Mettre en place des campagnes d'information pour inciter les gens à aérer leur logement. Mettre en place des valeurs guides en air intérieur. La Bretagne est particulièrement concernée par le problème du radon.
- Développer l'activité des conseillers médicaux en environnement intérieur, activité à l'heure actuelle méconnue, y compris par le personnel médical (contribution écrite)
- Etiqueter les caractéristiques sanitaires et environnementales des matériaux de construction et des produits d'entretien

Bruit :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Prévoir systématiquement des revêtements routiers anti-bruit lors de la construction de nouvelles routes.
- Empêcher la création de logements à proximité des aéroports en agissant sur les plans locaux d'urbanisme (PLU).
- Revoir les plans d'exposition au bruit tous les 5 ans.
- Prévoir un diagnostic bruit lors des cessions immobilières.
- Appliquer la directive sur la protection auditive des travailleurs.
- Instaurer des contrôles techniques pour les 2 roues.
- Prendre en compte la problématique du bruit en zone rurale.
- Développer une norme pour permettre la mesure du bruit au voisinage des éoliennes
- Instaurer des distances minimales d'installations d'éoliennes plus draconiennes que celles qui sont appliquées actuellement.
- Classer les éoliennes comme ICPE.
- Privilégier l'hydraulien plutôt que l'éolien en Bretagne compte tenu des ressources maritimes.

Eau :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Accroître les connaissances sur la matière organique dans les eaux
- Préserver la qualité des eaux souterraines (exemple cité : rejets d'eaux usées)
- Créer des commissions communales de l'eau
- Préserver la qualité des eaux littorales pour éviter de voir disparaître une partie de la pêche et de la conchyliculture (exemple cité : coquille St Jacques).

- Développer le suivi d'indicateurs au niveau des bassins versants pour anticiper les risques de contamination des coquillages.

Populations à risque :

La proposition suivante a été formulée : Intégrer les inégalités écologiques et sociales dans la réflexion, en particulier éviter de cumuler les risques pour les populations défavorisées (expositions en milieu de travail, habitat précaire, bruit...)

Prévenir et anticiper les risques liés aux produits, techniques, modifications de l'environnement

Produits phytosanitaires :

L'ensemble de l'atelier s'accorde à reconnaître les dangers des produits phytosanitaires et la nécessité de diminuer le risque.

Les propositions qui font consensus au sein de l'atelier :

- Former les utilisateurs (agriculteurs et non agriculteurs)
- Mieux contrôler la vente de produits phytosanitaires, et en particulier mettre en place une formation diplômante et un agrément individuel des vendeurs de produits phytosanitaires
- Développer le dialogue entre agriculteurs et consommateurs : mettre en place des assises consommateurs / producteurs
- Accroître la surveillance sur les résidus de produits phytosanitaires dans l'alimentation, notamment pour les produits importés hors de l'UE.

Propositions complémentaires des associations de consommateurs, des collectivités et des agriculteurs biologiques, sur lesquelles il n'y a pas consensus :

- Réduire l'utilisation de tous les produits phytosanitaires. La substitution d'un produit par un autre n'est pas la meilleure façon de réduire le risque.
- Réorienter l'agriculture vers d'autres modes de production plus favorables à la santé. Développer notamment l'agriculture biologique. Pour ce faire, développer la recherche et le transfert de connaissances, travailler sur les systèmes d'exploitation, les itinéraires culturaux, les assolements. La recherche en agriculture biologique doit pouvoir disposer de plus de moyens.
- La restauration collective doit servir d'exemple, en particulier les cantines scolaires, où l'agriculture biologique pourrait être généralisée (à travers un plan national ou régional ?).
- Travailler à faire évoluer les mentalités et les comportements pour faire prendre conscience des risques.

Les agriculteurs conventionnels et industries phytosanitaires préfèrent une approche par analyse bénéfices-risques et un encouragement des bonnes pratiques agricoles, passant par exemple par :

- un renforcement des haies et des bandes enherbées,
- une meilleure gestion des déchets de produits phytosanitaires
- un classement des parcelles agricoles à risque de façon à choisir le produit à appliquer en fonction du risque.

Produits chimiques :

L'atelier s'accorde à proposer de conseiller les PME sur les risques liés aux substances chimiques, et de former les CHSCT.

Il est également proposé d'élargir la responsabilité des entreprises, et en particulier des CHSCT à leur environnement (réalisation de bilans environnementaux annuels).

Nanomatériaux :

Il est demandé la mise en œuvre sans délai du rapport du comité de la prévention et de la précaution (CPP) de 2006 sur le sujet.

Risques naturels et technologiques ;

Il est proposé de renforcer les évaluations de risques sanitaires dans les études d'impact.

Renforcer et partager les connaissances en santé environnement**Recherche / évaluation :**

Il est proposé de rendre obligatoire le volet santé environnement dans les programmes d'études et de recherche en santé publique des universités.

Surveillance et veille environnementale et sanitaire :

L'atelier est unanime pour préconiser le renforcement de la surveillance et de la veille environnementale et sanitaire.

En effet :

- Les données sanitaires sont insuffisantes : la plupart des données bretonnes sont issues de l'extrapolation de données nationales.
- Les données environnementales sont également insuffisantes. Est cité l'exemple des dioxines bromées, perturbateurs endocriniens que l'on en trouve dans tous les matériaux (vêtements ...) et très présentes dans l'environnement en raison de leur caractère mobile.

Propositions portant sur la surveillance / veille environnementale :

- Identifier et cartographier les sites pollués aux dioxines
- Accroître la surveillance sur les résidus de produits phytosanitaires dans l'alimentation, quelle que soit leur provenance (y compris les produits importés hors de l'UE).
- Développer le suivi d'indicateurs au niveau des bassins versants pour anticiper les risques de contamination des coquillages.

Propositions portant sur la surveillance / veille sanitaire :

- Développer des outils de surveillance sanitaire, en particulier mettre en place un registre des cancers régionalisé. La méthodologie de recueil des informations des registres de cancers, devrait être repensée de façon à ce qu'ils permettent d'identifier les déterminants (notamment environnementaux) des cancers.
- Développer également les registres de maladies professionnelles.
- Identifier et suivre les populations exposées aux particules diesel du fait de la localisation de leur habitat à proximité des voies de grande circulation

Formation / information : les propositions font consensus au sein de l'atelier :

- Inscrire des mentions complémentaires dans les diplômes pour attester d'une formation en environnement, notamment dans le secteur du BTP
- Inclure la santé environnementale dans les formations initiales et continues des professionnels de la santé et de l'environnement (y compris dans le domaine du BTP et les lycées professionnels).
- Généraliser les bilans environnementaux au moment de la transmission d'un bien (habitat, entreprise...). Y intégrer le volet bruit.
- Mieux diffuser les résultats des études scientifiques pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Mieux utiliser les résultats.
- Développer l'étiquetage sanitaire et environnemental des matériaux de construction et des produits chimiques d'entretien

- Lutter contre les publicités trompeuses voire mensongères, en particulier dans le domaine des produits de grande consommation (ex : parfums d'ambiance alléguant la purification de l'air).

Déchets

Réduire la production de déchets ménagers et assimilés :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Renforcer l'éco-conception.
- Développer une fiscalité incitative.

La réduction des déchets à la source passe par la remise en cause de notre modèle économique et de nos comportements de consommateurs (« a-t-on vraiment besoin de tout ce qu'on achète ? »).

Développer le recyclage matière et la valorisation organique :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Promouvoir le recyclage, le compostage et développer la valorisation, (exemple cité : démantèlement des navires : le déchet doit être considéré comme une matière première).
- Organiser l'accès aux déchetteries pour les petites entreprises.
- Développer la méthanisation.
- Favoriser la production de produits primaires de qualité.

Mieux connaître les impacts différents modes de traitement et de valorisation :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Diminuer la part de l'incinération.
- Privilégier la complémentarité des outils de traitement
- Réhabiliter les anciennes décharges. La Bretagne est exemplaire, en 10 ans, plus de 80% des décharges ont été réhabilitées.

Renforcer la concertation, l'information et l'innovation en matière de gestion des déchets :

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Mieux penser l'affectation de la TGAP (pour la recherche sur les déchets et leur traitement, ou pour les centres de traitement locaux de déchets)
- Renforcer la concertation entre associations, élus, professionnels, notamment lors de la création de solutions de traitement de déchets.
- Travailler sur les comportements : a-t-on besoin de tout ce qu'on achète ? ? ?
- Développer l'étiquetage / information sur les cycles de vie des produits, y compris pour les produits importés hors UE.

Propositions complémentaires de l'atelier

- L'atelier souligne l'attention particulière qui doit être accordée aux **travailleurs** (exemples cités au cours des débats : travailleurs des chantiers de démantèlement des navires, travailleurs du BTP au noir) et propose de développer les registres de maladies professionnelles et de renforcer la médecine du travail.
- L'atelier souhaite rappeler que des **outils existent déjà** et qu'il convient de s'en servir et / ou de les appliquer : cas de la réglementation (exemple cité des brûlages à l'air libre qui sont interdits mais continuent d'être pratiqués) ; cas également des structures déjà existantes sur lesquelles il est possible de s'appuyer (exemple : école nationale de la santé publique)
- **L'Etat et les collectivités doivent être exemplaires** (exemple pris de l'énergie solaire).

- **Développer l'écofiscalité bonus malus**, en particulier pour les déchets et les transports. Une association de consommateurs souligne notamment que pour le consommateur, le prix reste déterminant dans le choix d'un produit et préconise donc, pour que les gens prennent en compte l'étiquetage, que les produits polluants fassent l'objet d'une taxation dissuasive.
- **Réduire le transport des déchets en distance (principe de proximité)** : Ne pas exporter les déchets français à l'étranger (exemple : démantèlement des navires), développer plus de sites d'enfouissement de déchets ultimes en Bretagne, pour limiter le transport de déchets par route.

ATELIER 4 - ADOPTION DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

L'atelier 4 - adoption de modes de production et de consommation durables - regroupe 59 participants répartis en 6 collèges. Avec 59 participants sur 112 invitations, le taux de présence est 53%.

Cet atelier est animé par M. Jean GUISNEL, journaliste. Mme Catherine LAROCHE-DUPRAZ d'AGROCAMPUS est rapporteur. Mme Christine MEVEL de la DRAF, service référent pour cet atelier, liste les propositions du groupe national et présente le fil conducteur de l'atelier et les différents sujets proposés au débat :

1. Proposition E2 : rendre 30% des exploitations autonomes en énergie d'ici 2013
2. Proposition E1 : atteindre 6% de la SAU ou équivalent d'ici 2010 et 20% en 2020
3. Proposition A1/E4 : mettre en place en 2008 une démarche de certification/notation environnementale en agriculture et développer un éco label des produits de la pêche
4. Proposition D2 : résorber l'ensemble des cas de dépassement des normes relatives à l'eau potable et à l'eutrophisation en réduisant les pollutions par les nitrates et le phosphore en 5 à 10 ans.
5. Groupe de travail national : OGM

Ne pouvant aborder toutes les propositions nationales faute de temps, le choix des sujets retenus et présentés en début de séance ne soulève que peu de remarques. A la demande des participants, les thématiques des pesticides et de la biodiversité seront abordés lors du 4ème point.

Dans une ambiance sereine, le débat fut constructif et de très bonne tenue. Les objectifs du fil conducteur ont été balayés dans le temps imparti.

Chacun des participants a témoigné d'une grande écoute de ses interlocuteurs, sans que cela ne masque les éventuels désaccords.

Compte-rendu des débats de l'atelier :

La discussion s'est structurée autour de deux lignes de forces : la durabilité des systèmes de production d'une part, et un échange sur l'impact des pratiques sur les milieux, en particulier l'eau, d'autre part. Par ailleurs, l'atelier a donné lieu à des réactions fortes aux conclusions du groupe de travail national sur les OGM.

1. Adhésion à la nécessité de la durabilité de l'agriculture et de la pêche

Les débats de l'atelier 4 ont montré une convergence des priorités dans deux secteurs clés de notre région Bretagne : l'agriculture et la pêche, auxquels s'ajoutent bien sûr les industries agro-alimentaires en aval.

Dans ces deux secteurs, les questions d'économie d'énergie d'une part, et de démarche de certification environnementale d'autre part, semblent constituer des éléments d'orientation pertinents en terme de développement durable. Le consensus sur les objectifs en la matière semble établi. Les discussions en atelier ont davantage porté sur les moyens d'y parvenir.

1.1. Economie d'énergie voire autonomie énergétique ?

Ce thème suscite la mobilisation des acteurs, d'autant plus que l'augmentation du cours du pétrole ajoute un intérêt financier à travailler sur cette question. Le constat a été fait qu'un potentiel important en matière d'économie d'énergie est possible, tant dans l'agriculture que dans le secteur pêche.

La Bretagne ne part pas de rien en ce domaine. Des efforts ont été ou sont en cours de réalisation, qui portent à la fois sur la réflexion autour des systèmes de production moins gourmands en énergie. Des projets doivent être soutenus comme l'amélioration des moteurs des tracteurs et des navires de pêche, le développement de la filière bois-énergie, le petit éolien ou l'installation de process de méthanisation.

Concernant les biocarburants, l'assemblée semblait plutôt en accord avec les conclusions du groupe national à savoir qu'un développement à grande échelle ne semble pas opportun à ce jour. Certains estiment qu'un développement des biocarburants au niveau de l'exploitation agricole, en vue d'atteindre l'autonomie énergétique, pourrait être entrepris. Toutefois la priorité de l'assolement pour l'alimentaire a été réaffirmée par une partie de la profession.

Le débat a mis en évidence la nécessité de recherche et développement en matière d'économie d'énergie dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

1.2. Agriculture biologique et dynamique de certification des systèmes d'exploitation durables

Il existe en Bretagne plusieurs modèles de systèmes d'exploitation agricoles durables développés à ce jour et adaptés au contexte régional.

L'agriculture biologique constitue un des modèles possibles en matière d'agriculture durable. L'agriculture biologique a, en atelier, fait l'objet d'un débat sur l'opportunité de sa généralisation massive : préconisée par les uns, redoutée par les autres, en lien avec les préoccupations de sécurité alimentaire mondiale et de prévention des risques phytosanitaires.

L'encouragement à la consommation de produits bio est nécessaire pour assurer des débouchés pour la filière; des initiatives des collectivités locales (intégrer davantage de produits bio dans la restauration collective) méritent d'être étendues.

Toutefois plusieurs intervenants ont noté l'intérêt de la diffusion des techniques développées dans le cadre de l'agriculture biologique, qui pourraient être utilement reprises dans le système conventionnel et tout autre système d'exploitation en vue d'accroître leur niveau de durabilité.

Les interventions ont clairement montré la carence et le besoin de formation, d'échanges de savoirs et de pratiques entre professionnels agricoles pratiquant des systèmes différents. Les besoins en recherche et développement sont réaffirmés sur ce thème notamment en terme de produits phytosanitaires.

La certification des exploitations agricoles et l'écolabel des produits de la pêche relèvent de démarches distinctes. Toutefois, toutes deux entrent dans la même logique d'une meilleure identification et reconnaissance des processus mis en œuvre pour accroître la durabilité de la production. Sur ce point là, l'atelier a souligné que différentes démarches de certification existe déjà et qu'il faut en tenir compte. Le cahier des charges « agriculture raisonnée » peut constituer une première trame que l'on pourrait compléter. Dans le secteur de la pêche, les réflexions autour des écolabels portent déjà sur des définitions plus larges que le simple produit, incluant la durabilité des systèmes de pêche et des engins de pêche, avec un approche par pêcherie, comparable aux démarches que l'on souhaite voir menées par territoire au niveau agricole.

L'ensemble des acteurs de l'agriculture et de la pêche ont affirmé la nécessité d'un accompagnement de ces changements à la hauteur des enjeux, tant sur le plan des incitations financières que de la formation des professionnels.

2. Echanges sur l'impact des pratiques sur les milieux, l'eau en particulier

Il s'agit là d'un sujet très sensible en Bretagne, 100% de sa SAU étant classée en zone sensible, pour les deux tiers en excédent structurel, et dont plusieurs bassins versants font l'objet de contentieux.

L'atelier s'accorde sur le constat et la nécessité de résorber ces excédents, tout en prenant acte de la large prise de conscience des professionnels concernés et de leurs efforts déjà engagés en la matière. Ainsi, par exemple,

- la couverture des sols en hiver pourrait en Bretagne dépasser l'objectif de 70 % évoqué par le groupe national, voire atteindre 100 %,
- la mise en place des bandes enherbées gagne du terrain,
- des initiatives ont été localement lancées en matière de lutte contre l'érosion des sols, notamment via le programme Breizh Bocage qui vise la reconstitution des bocages et des haies. Toutefois au cours de l'atelier, les mesures proposées par le groupe national ont également fait débat. L'efficacité d'une couverture des sols seulement en hiver pose question. La taxation du seul azote minéral semble inadaptée à l'équilibre de la fertilisation.

Par ailleurs,

- les professionnels souhaitent être mieux accompagnés lorsque leur activité risque d'être remise en cause dans les zones sinistrées.
- les consommateurs souhaitent voir réaffirmer le principe pollueur – payeur qui n'est pas appliqué par la charge actuelle de la redevance eau,
- dans le même ordre d'idée, même si cette question ne porte pas explicitement sur la qualité de l'eau, les apiculteurs dénoncent l'usage des insecticides systémiques et demandent leur interdiction totale en raison des dégâts occasionnés par ces molécules sur les abeilles et donc sur les produits apicoles,
- les professionnels agricoles souhaiteraient que les rejets de phosphore urbain fassent l'objet d'un traitement aussi clair que le phosphore issu des rejets agricoles.

Il ressort de l'atelier la nécessité de combiner les débats du Grenelle avec un débat plus large sur l'avenir de la PAC, celle-ci constituant à l'évidence un levier d'action et d'incitation incontournable. La question du rééquilibrage des fonds du premier vers le deuxième pilier est suggérée plusieurs fois. Cette conclusion s'applique d'ailleurs également au premier point du débat. De même, la question du niveau de subsidiarité le plus adéquat pour la mise en œuvre et le pilotage de la politique, en particulier dans le domaine de la qualité de l'eau, est posée, la région Bretagne étant prête à prendre cette responsabilité.

Il a été souligné dans l'atelier que la question de la consommation d'eau était quasiment absente du grenelle.

3. Réactions aux conclusions du groupe national sur les OGM

Sans constituer un sujet central au niveau de la Bretagne, le débat mené en atelier sur les OGM a fait ressortir des positions très tranchées. Certains préconisent un moratoire long en l'absence de données incontestables sur les bienfaits et l'innocuité des OGM, d'autres insistant sur la nécessité du concours des biotechnologies dans l'agriculture mondiale de demain.

Du fait des contaminations et disséminations difficilement évitables, l'impossibilité effective d'une coexistence des filières OGM / non OGM a été mise en avant. Cette constatation rend de fait inopérant, pour les producteurs comme pour les consommateurs, le choix entre des produits issus d'une filière OGM versus non OGM, en l'absence de protection réelle des filières non OGM.

Les représentants des collectivités locales présentes ont souligné l'absence totale de transparence de l'implantation des cultures OGM sur leur territoire et demandent de pouvoir recourir à leur interdiction par voie délibérative.

Un débat plus large au niveau national sur les OGM est demandé.

ATELIER 5 - CONSTRUCTION D'UNE DEMOCRATIE ECOLOGIQUE

I. Organisation de l'atelier

L'animateur du groupe 5 est Michel Balbot, conseiller régional et président de la communauté de communes de Kreiz Breiz. Il est membre du groupe 4 national du Grenelle Environnement.

Le rapporteur, Alain Even, est président du Conseil Economique et Social Régional (CESR). La sous-préfecture de Morlaix, représentée par la sous-préfète Agnès Pinault, est le service référent. Elle a été appuyée par la Direction Régionale de l'Equipement.

Le groupe a réuni une trentaine de personnes, réparties en 6 collèges (élus, responsables professionnels, organisations syndicales, associations, personnes qualifiées et services de l'Etat).

Les élus et responsables professionnels étaient globalement peu représentés. En revanche, les associations étaient bien présentes.

Etant donné le nombre de participants, un tour de table a été fait afin que chacun se présente.

Globalement, l'ambiance était bonne, chacun a pu s'exprimer. Tous l'ont fait calmement, sans agressivité. En revanche, il n'y a pas eu de réels échanges, chacun intervenant à son tour sur les thèmes qui le concernaient.

II. Présentation de l'atelier

En introduction, Michel Balbot a annoncé que le Grenelle de Brest était la déclinaison d'une action nationale, dont il a rappelé les dates clefs :

- ✓ 27 septembre 2007 : présentation des rapports nationaux
- ✓ 24-25 octobre 2007 : Grenelle national

Le Grenelle de Brest s'inscrit dans les 17 réunions qui se sont tenues en région.

Le déroulement de l'atelier a suivi celui de la synthèse du rapport national :

- ✓ 3 programmes : A, B et C
- ✓ chacun se décline en plusieurs actions (A : 6 actions, B : 5 actions, C : 3 actions)

III. Sujets non-traités par l'atelier

Globalement, la grande majorité des sujets ont été abordés, avec un intérêt inégal cependant.

L'action 6 (« systématiser les études d'impact de durabilité ») du programme A (« programmes d'actions : institutions – établir les bases d'une démocratie écologiques ») n'a pas été traitée.

Les actions 4 & 5 (« assurer l'essor des institutions et instaurer des mécanismes territoriaux de participation ayant vocation à intégrer le développement durable aux différentes échelles de territoires » & « un Etat éco-responsable ») du programme B (« programmes d'actions : les décisions publiques – gouvernance, expertise et participation citoyenne à la décision publique ») ont été traitées ensemble ce qui a finalement conduit à éluder l'action 5.

Le programme C (« programme d'actions : intégration du développement durable et éco-responsabilité des acteurs privés – environnement durable dans l'entreprise et sur les marchés ») a été discuté d'un seul bloc.

IV. Compte-rendu des débats

a. déclarations liminaires

Le Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB) rappelle que l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) est considérée comme un thème transversal dans le cadre du Grenelle Environnement national. Il regrette toutefois qu'aucune proposition claire n'ait été faite sur le sujet, qui n'est de plus traité par aucun groupe de travail. Il affirme pourtant qu'un des enjeux majeurs en matière d'environnement consiste à « faire changer les comportements citoyens », ce qui est au cœur des missions de l'EEDD. Le REEB alerte enfin sur la grande fragilité des associations d'EEDD et donc sur la nécessité de les soutenir.

Le réseau Cohérence et l'union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) appuient les demandes du REEB et réclament qu'un atelier transversal dédié à l'EEDD soit mis en place (à l'image de ceux consacrés aux OGM et aux déchets).

b. Rapport

AMELIORER LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE

affiner les critères permettant d'évaluer la représentativité des associations :

- ✓ aller au-delà de la reconnaissance officielle, comme la déclaration d'utilité publique ?
- ✓ prendre en compte les actions de terrain, comme les participations aux dispositifs de gestion intégrée comme la GIZC (gestion intégrée des zones côtières) ?
- ✓ les partenaires environnementaux ne sont pas que des associations : quels autres acteurs ? qui porte l'intérêt général en matière d'environnement ?
- ✓ des exemples de travail commun existent : CLE, GIZC, etc.
- ✓ exemple breton : guide de la participation réalisé par le conseil général du Finistère suite à l'élaboration de son Agenda 21

développer le soutien aux associations :

- ✓ soutien financier
- ✓ soutien méthodologique

INSTITUER LA FORMATION COMME OUTIL POUR PLUS DE DEMOCRATIE

informer :

- ✓ donner accès à la connaissance environnementale et aux grandes questions environnementales (convention d'Arhus, INSPIRE, etc.)

éducation :

- ✓ éduquer à l'approche du développement durable dans toutes ses dimensions
- ✓ promouvoir les métiers de l'éducation à l'environnement
- ✓ professionnaliser les acteurs

Contribution écrite du REEB

Le REEB a remis en fin d'atelier, une contribution écrite de 4 pages.

Elle porte sur 6 points :

- emploi : reconnaître officiellement le métier d'éducateur à l'environnement
- formation de la population : formation tout au long de la vie, former la population et les

professionnels de l'éducation à l'environnement (acteurs professionnels et volontaires)

- financements : reconnaître l'EEDD d'intérêt général, affectée une taxe écologique au financement de l'EEDD
- instances de concertation : mettre en place systématiquement un volet éducatif pour chaque politique publique
- éducation nationale : reconnaître les éducateurs à l'environnement associatifs dans le système scolaire, faire de l'EEDD un contenu obligatoire de la formation des personnels de l'Education Nationale, une journée banalisée par classe et par an sur l'EEDD, évaluer l'EEDD (au bac ?), développer un volet EEDD dans chaque projet d'établissement, relancer les classes d'environnement, créer des postes de conseillers pédagogiques en EEDD
- Europe et International : permettre la présence des acteurs de l'EEDD dans les ONG, faire reconnaître par le Ministère des Affaires Etrangères des acteurs associatifs de l'EEDD

former :

- ✓ au débat public et à son animation
- ✓ à la méthode participative

REPENSER LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE

- ✓ faire vivre la loi en vigueur et le droit existant, en conformité au droit européen
- ✓ mobiliser les institutions et structures existantes avant d'en créer de nouvelles, (ex. : utiliser le médiateur de la République au lieu de mettre en place une haute autorité indépendante de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte)
- ✓ favoriser l'approche participative : élargir les compétences des CES, CESR et CES des Pays, afin qu'elles comprennent l'environnement. Modifier le nom des CES en intégrant le « E » d'environnement.
- ✓ rénover certaines procédures existantes, dont l'enquête publique qui connaît des effets pervers (frustration, « judiciarisation », procédure dévoyée, commissaires enquêteurs mal formés à l'environnement)
- ✓ favoriser l'accès à l'expertise et la rendre compréhensible par tous (accès donné aux acteurs de la société civile organisés : lesquels ?)
- ✓ sur les territoires : favoriser les projets d'Agendas 21 et les démarches globales et intégrées à l'échelle des communautés de communes notamment (elles se dotent de moyens pour cela), donner toute sa place au conseil régional (ex. : droit à l'expérimentation dans le domaine de la gestion de l'eau)
- ✓ inciter les entreprises à intégrer le développement durable, en prenant en compte les spécificités des PME et TPE, ainsi que celles des exploitations agricoles. La Région ne pourrait-elle pas être le niveau pertinent concernant les aides aux entreprises ? (ex. breton : accord entre la chambre de commerce et d'industrie du Finistère et le conseil général afin de faire baisser la consommation d'eau dans les entreprises)
- ✓ proposition de la CFDT : adosser la Commission Nationale du Débat Public (CNDB) au CES
- ✓ proposition du réseau Cohérence : permettre les référendums d'initiative populaire

POINTS DE DESACCORD AU REGARD DES PROPOSITIONS NATIONALES

- ✓ le groupe ne relaie globalement pas les propositions nationales de faire voter la SNDD au Parlement et de créer une « conférence des élus » (pg A – action 3)
- ✓ de même, il n'est pas pour la création de commissions parlementaires dédiées à l'environnement et au développement durable (pg A – action 4)

L'argumentaire est le même dans les deux cas : manque de lisibilité de ce type de dispositifs pour les citoyens, ne pas isoler le développement durable mais l'imposer comme thème transversal, structures de représentation des élus déjà existantes.

Exemple breton : rééquilibrer les collèges au sein de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

- ✓ le groupe est divisé sur la création d'une haute autorité indépendante de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte

D'une part, il est heureux que des conflits d'expertise existent, c'est le propre de la recherche. Il ne paraît donc pas nécessaire de créer une haute autorité. Cependant, une telle institution pourrait permettre de développer les relations entre la recherche et la société civile, de protéger les lanceurs d'alerte, de lutter contre la désinformation.

ATELIER 6 - PROMOTION DES MODES DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUES FAVORABLES A LA COMPETITIVITE ET A L'EMPLOI

I Organisation de l'atelier

Animateur : Robert Jestin
Rapporteur : Jean-Guy Le Floc'h
Service référent : DRIRE

Typologie : élus, industriels, services techniques, syndicats

Découpage thématique, avec raccordement aux propositions nationales.

II Déroulement de l'atelier

Présence : 86 invités, 40 présents, 15 excusés

Débat sérieux, pondéré et constructif, sans agressivité

III Sujets non traités

Tous les sujets ont été traités

IV Compte-rendu des débats

Trois conclusions principales :

- Remettre la mer au cœur des priorités du Grenelle de l'Environnement ;
- Soutien à la création et à la promotion de labels fiables et lisibles ;
- - renforcer le poids du développement durable dans les marchés publics : Etat et collectivités exemplaires.

a- Remettre la mer au cœur des priorités du Grenelle de l'Environnement

Situation : la France est au second rang mondial en terme de contrôle de la superficie maritime mondiale.

Thématiques abordées : Toutes les thématiques sont concernées. Ont été en particulier abordées : les énergies marines (renouvelables), les transports (cabotage entre autre), les produits de la mer (production, prévoir une/des écolabellisations), littoral.

b- Soutien à la création et à la promotion de labels fiables et lisibles

Multiplicité de labels et logos, mais nécessaire pour la simplification et la compréhension de l'information (étiquetage).

Rationaliser le tout, sans oublier l'écolabellisation « mer ».

Informé le public

c- renforcer le poids du développement durable dans les marchés publics : Etat et collectivités exemplaires

Formation des acheteurs

Accroissement du poids du développement durable dans la rédaction des appels d'offre

Adapter le Code des Marchés Publics

Conclusions des autres thèmes développés

a- Economie circulaire.

Question du statut des matériaux recyclés et réutilisés, dans le cadre de leur commercialisation.

En économie linéaire, les déchets ne peuvent pas redevenir des matières premières, d'où nécessité de l'économie circulaire.

Renforcer la Recherche et Développement.

b- Transports

Développer l'intermodalité, sans oublier le cabotage maritime

Taxe kilométrique sur le transport routier : pénaliserait les régions périphériques comme la Bretagne.

c- Indicateurs

Insuffisance du PIB vert, car général

Développer les micro-indicateurs

d- Formation/information

. Formation

Initiale : Tout imprégner de Développement Durable. Introduire le DD dans les formations spécifiques : ingénieurs, architectes, techniciens ...

Mettre en place et développer la formation continue.

. Information.

Importance de la fonction des écolabels, mais trop d'information tue l'information.

Application du droit : prévoir de rendre compte au public.

Contenu des débats : le débat public

a. Propositions des rapporteurs des ateliers 1 & 3

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MAITRISER LA DEMANDE D'ENERGIE

Energie

1. Production énergétique

- un potentiel varié d'énergies renouvelables à développer, spécificité bretonne (mer)
- porter l'effort sur les régions sensibles vis-à-vis de la sécurisation énergétique

2. Consommation

- programme bâtiment ambitieux à accompagner dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'ingénierie
- importance de l'accompagnement financier et de la prise en compte du coût global

Aménagement-Transports

3. Transports

- enjeu de la fiscalité des transports, ne pas pénaliser les régions périphériques
- développement nécessaire de l'intermodalité (ferroviaire, maritime) et des transports collectifs

4. Aménagements

- enjeu fort de l'étalement urbain en Bretagne : créer des cohérences au niveau agglomérations et supérieur aux agglomérations
- importance de l'ingénierie d'appui et de la maîtrise foncière (EPFR)

INSTAURER UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE LA SANTE

1- Phytosanitaires

2- Outils d'acquisition de connaissances et d'évaluation du risque

- Surveillance des milieux
- Veille épidémiologique

3 – Renforcement du rôle du citoyen/consommateur

- Etiquetage environnemental et sanitaire, labels
- Ecofiscalité bonus/malus

DEBAT

Jean-Paul Guyomarc'h, Association Eaux et rivières de Bretagne : Associer le ministère de la santé aux procédures d'autorisation des produits chimiques et notamment des phytosanitaires et médicaments vétérinaires

Mr Hellequin, Association Mor Glas : Développer le transport maritime car le transport routier est source de pollution

Guy Le Fur : Sécuriser l'approvisionnement en électricité de la Bretagne grâce aux économies d'énergie et à l'arrêt du chauffage électrique, notamment dans les logements sociaux

Hélène Bernard, Agence d'urbanisme de l'Agglomération Rennaise : Elaborer un SCOT régional pour optimiser le développement régional et favoriser la concertation entre région et départements

Axel Deray, administrateur du site internet terramater : Critique les biocarburants (plutôt parler d'agrocaburants) et les voitures électriques (problème du recyclage des batteries) qui ne sont pas une solution d'avenir

Une citoyenne : Le moratoire sur les nanomatériaux doit être étendu à l'ensemble de la population générale et pas seulement aux salariés.

Jean-Marie Joubert, Société française de protection des plantes : Préconise un étiquetage positif des pesticides et produits chimiques n'impactant pas l'environnement et la santé

Un professeur de physique : Propose de développer l'usage des carburants à base d'hydrogène. Un autre participant s'interroge sur l'énergie nécessaire à la fabrication de ce carburant.

Un citoyen : Propose de développer des agrocaburants à partir de graisses animales

Un citoyen : Signale que la consommation d'eau en bouteille est fortement génératrice de déchets

Un agriculteur : Demande que la PAC soit modifiée pour que les petits agriculteurs bénéficient des mêmes aides que les autres. Les écotaxes sont à l'heure actuelle à l'envers de la qualité environnementale.

Association Les Abers : Signale que la moitié des éoliennes posent un problème de bruit. Demande de faire évoluer le droit pour que celui-ci soit mieux adapté aux problèmes environnementaux.

M Eric Ferrec, Association Vent de folie : favoriser l'hydrolien plutôt que l'éolien par un tarif d'achat du KW

Un citoyen : La société actuelle croit davantage en l'argent et la croissance que dans la vie. Il faut miser sur la vie.

b. Propositions des rapporteurs des ateliers 2 & 4

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

- **Densification de l'habitat pour préserver le territoire « mer » et « terre »**
- **Connaissance, évaluation, partage de la connaissance**
- **Un rôle majeur pour la France : faire avancer le droit sur mer**

ADOPTER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

- **L'adhésion à la nécessité de la durabilité de l'agriculture et de le pêche (économies d'énergies et dynamiques de certification des systèmes d'exploitation durable**
- **Echanges sur l'impact des pratiques sur les milieux : accord sur les constats, divergences sur les solutions**
- **Réactions aux conclusions nationales OGM**

DEBAT

M. Le Drian (Président du Conseil régional) : reprendre pour le Grenelle les propositions faites sur la mer dans le livre bleu de l'Union européenne. Affirmer la nécessité de la gestion foncière, ce qui nécessite la mise en place de l'établissement public foncier régional.

Mme Roger (présidente du Conservatoire Botanique National de Brest) : valoriser les fortes potentialités existantes, dont celles des CBN, et les conforter avec les partenaires, dont les collectivités territoriales.

Un bureau d'études : donner de la valeur ajoutée à l'environnement, reprendre le mécanisme des certificats verts pour l'énergie.

Un étudiant pense que la Bretagne ne devrait plus utiliser de fertilisants minéraux et ne devrait plus augmenter les élevages sur son territoire. Il se prononce pour un moratoire sur les OGM.

M Lylian Le Goff (Bretagne Vivante) : consommer trop de viande contribue à l'effet de serre. Il faut développer les modes de production durable, les produits labellisés et légiférer sur les OGM.

Une collégienne : l'éducation doit permettre à chacun de prendre conscience des enjeux et d'agir sans tout attendre de l'Etat.

Un jeune agriculteur souligne que beaucoup d'efforts ont été faits par la profession agricole dans le domaine de l'environnement. La Bretagne n'est pas en retard dans ce domaine. L'agriculture et la société ne s'opposent pas et il importe à son sens de valoriser les solutions "naturellement attrayantes" de l'agriculture pour toute la société.

M. Jaouen (président de la Chambre régionale d'agriculture) : il faut un débat sur l'avenir de l'agriculture en Bretagne. Il souligne les problèmes liés à la concurrence internationale. A ce titre, l'environnement doit être pris compte dans les négociations de l'OMC.

André Le Berre (président du Comité régional des pêches) : la pêche est une question majeure en Bretagne et les pêcheurs ont fait beaucoup pour la protection de l'environnement (Natura 2000, PNMI...) .

Alain David, président régional des apiculteurs de Bretagne réclame l'interdiction des insecticides systémiques car ils détruisent les insectes pollinisateurs. Il demande l'interdiction des OGM.

Gérard Morvan : il faut appliquer les textes existants car les pollutions des eaux sont dues aux fraudes (plans d'épandage non respectés, effectifs d'animaux dépassés). Il faut prendre les moyens suffisants pour appliquer les directives, en particulier la directive-cadre sur l'eau.

Pascale Loget (vice-présidente du Conseil Régional) : il faut proposer aux jeunes une alimentation de qualité, sans pesticides.

Une étudiante de Lorient : a souligné que les biocarburants coûtent cher en terme d'énergie pour leur production et d'émission de CO2. L'agriculture est faite pour nourrir les hommes et pas les voitures.

Représentant des paysages de France : évoque les problèmes du mitage, de l'«immobil-home», de la publicité le long des routes. Le Grenelle n'a pas parlé du paysage. La

biodiversité est indispensable pour le paysage surtout en zone péri-urbaine mais l'agriculture est aussi une composante.

Jean-Jacques Rigal (chef d'exploitation du Lycée du Rheu) : soulève le problème du conseil agricole : beaucoup de démarches commerciales parfois sans réelle compétence technique. Il faudrait créer des structures de conseil indépendantes. Les exploitations des lycées agricoles peuvent être un lieu de témoignage de modes de production différents.

En conclusion, le débat propose des idées-force :

- réaffirmer l'importance de la mer dans l'économie et l'environnement de la Bretagne
- gérer le foncier
- promouvoir des modes de production durable et une alimentation de qualité.
- affirmer la fonction alimentaire de l'agriculture par rapport au développement des biocarburants à grande échelle
- affirmer la nécessité d'une législation sur les OGM
- faire appliquer les législations existantes
- donner une valeur au vivant
- renforcer les capacités d'expertise et de conseil, les structures de conseil devant être indépendantes.

c. Propositions des rapporteurs des ateliers 5 & 6

CONSTRUIRE UNE DEMOCRATIE ECOLOGIQUE : INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

1 – Améliorer la participation de la société civile :

- **Affiner les critères de représentativité**
- **Apporter aux acteurs des soutiens financiers et méthodologiques**

2 – Instituer la formation comme outil pour une démocratie écologique

- **Information, éducation, formation**

3 – Repenser le processus démocratique :

- **Au niveau parlementaire, des collectivités, des entreprises, des territoires**

PROMOUVOIR DES MODES DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUES FAVORABLES A LA COMPETITIVITE ET A L'EMPLOI

1- Remettre la mer au cœur des priorités du Grenelle de l'environnement

2- Soutien à la création et promotion de labels fiables et lisibles

3- Renforcer le poids du développement durable dans les marchés publics : Etat et collectivités exemplaires

DEBAT

Génération écologie : Les collectivités devraient annoncer en début d'années leurs objectifs en matière d'environnement et de développement durable, et évaluer leur action en fin d'année

Maire de Langouët, BRUDED : Imposer des critères "d'éco-conditionnalité" pour l'attribution des aides publiques

Mettre en œuvre des clauses "d'éco-conditionnalité" dans les marchés publics

Permettre la préemption par les communes des toitures exposées au sud et pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques

Fondation Nicolas Hulot : Lancer une campagne « d'éco-alphabétisation » de la population française (sous-information et sous-connaissance de la biodiversité)

Proposer de nouvelles formations en éco-construction : la Bretagne comme région pionnière et exemplaire

CCI 35 : Les entreprises du secteur éco-actif sont créatrices d'emploi. Afin de soutenir ce développement, il paraît nécessaire de mettre en réseau ces entreprises et de créer de nouvelles formations pour de nouveaux métiers (en particulier dans la maintenance).

Thierry Merret Président FDSEA Finistère s'inquiète de l'importance accordée à cette consultation directe, souligne les limites de cette "démocratie participative" sur un sujet aussi majeur et témoigne de son attachement à la démocratie représentative

Présidente du Club des entreprises développement durable : Le Grenelle de l'environnement aurait dû être baptisé Grenelle du développement durable.

Maire de Saint-Michel-en-Grève (22) : Il est dommage où que le tourisme n'ait pas été abordé (incidences des marées vertes).

Prenant la parole en fin de débat public, M MAILLE, président du conseil général du Finistère, a formulé les propositions suivantes:

- transport et déplacement: Brest et Quimper à 3 heures de Paris par le train
- solidarité: réduction des charges de chauffage et d'eau dans les logements familiaux par la mise en place de nouvelles normes de construction et de financement du logement social
- déchets: donner un caractère normatif aux plans départementaux de gestion et de valorisation des déchets dès leur adoption après enquête publique
- pêche et littoral: renoncer aux quotas individualisés
- agriculture: créer une conditionnalité développement durable des aides de la PAC
- recherche: situer le centre français de recherche et de développement pour les énergies renouvelables marines à Brest
- éducation: faire des collèges des lieux d'apprentissage d'un comportement (hygiène de vie) adapté au développement durable

Autres contributions au Grenelle de l'environnement à Brest

Le public et les acteurs bretons ont eu la possibilité de participer au débat local en faisant parvenir des contributions écrites :

- 1) contributions écrites remises dans les ateliers
- 2) contributions envoyées sur le site Internet de la DIREN Bretagne (boîte électronique : grenellebrest2007@bretagne.ecologie.gouv.fr) : 17 contributions ont été reçues
- 3) 22 contributions ou observations déposées dans les urnes en sortie de la réunion publique
- 4) envoi de contributions particulières à la préfecture du Finistère par des collectivités territoriales ou des personnalités qualifiées